

Bourse persévérance

Montant : **DEUX bourses** de 1000\$ pour une étudiante ou un étudiant autochtone inscrit au premier cycle et

UNE bourse de 2000\$ pour une étudiante ou un étudiant autochtone inscrit aux cycles supérieurs

Date limite pour soumettre une candidature : 15 mars 2024 (17h00)

Description

Bourse offerte à des étudiants et étudiantes autochtones inscrits à l'UQAM ou à l'Université de Montréal dans un programme universitaire de premier cycle ou de cycles supérieurs. Cette bourse est destinée à récompenser la volonté des étudiantes et étudiants autochtones à poursuivre leurs études universitaires alors qu'ils ou elles doivent faire face à certains défis.

Critères d'admissibilité*

La personne candidate doit :

- Être inscrite à temps partiel ou complet dans un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat à l'UQAM ou à l'Université de Montréal lors du dépôt de la candidature **ET** de la réception de la bourse;
- Pour les candidatures aux cycles supérieurs : être dirigée par un membre régulier du GRIAAC/CIÉRA-MTL;
- Ne pas avoir déjà reçu la bourse Persévérance du GRIAAC/CIÉRA-MTL;
- Soumettre un dossier complet.

Critères de sélection**

- Qualité de l'explication relative à la persévérance académique (50%);
- Qualité générale du dossier (50%).

* Les candidatures qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

** Le comité de sélection accordera une priorité aux candidatures n'ayant pas obtenu d'autres bourses du GRIAAC/CIÉRA-MTL antérieurement.

Dossier de candidature

- Une lettre de présentation d'un maximum d'une page. Cette lettre devrait contenir un résumé du parcours scolaire/de vie de la personne candidate et expliquer comment la bourse permettra de l'appuyer dans son parcours académique;
- Pour les personnes inscrites aux cycles supérieurs seulement : présentation du projet de recherche aux cycles supérieurs (2 pages maximum) (Times 12 pts et interligne 1,5 po.);
- Le formulaire de candidature dûment rempli;
- Une preuve d'inscription au sein du programme universitaire de l'UQAM ou de l'UdeM;
- Les relevés de notes correspondants à tous les trimestres universitaires complétés (les relevés officiels et ceux imprimés à partir du portail de votre université sont acceptés);
- Une photocopie de la carte de statut, d'une preuve de statut de bénéficiaire d'un traité, d'une entente ou d'une convention ou une lettre d'appui provenant d'une communauté autochtone reconnue, expliquant les liens de la personne avec cette communauté. Cette lettre provient d'un organisme reconnu au sein de la communauté.

Cumul

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation dans votre établissement d'enseignement le permet. La priorité sera donnée aux candidatures n'ayant jamais obtenu de bourse Persévérance du GRIAAC/CIÉRA-MTL. À dossier égal, le comité de sélection privilégiera le dossier de la candidature qui n'a pas de financement des grands organismes.

Dépôt des demandes et demande de renseignement

- Par courriel, en **un seul fichier format PDF** à : ciera.mtl@uqam.ca;
- Le dossier doit être envoyé au plus tard à la date indiquée précédemment;
- Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

Pour information, communiquez avec Éric Chalifoux, coordonnateur général du GRIAAC/CIÉRA-MTL, à l'adresse courriel mentionnée ci-haut.

Annnonce des résultats et versement de la bourse

Les personnes dont la candidature aura été retenue recevront une réponse environ quatre semaines après la date de fin de concours et recevront leur bourse en un versement avant la fin du trimestre en cours.